

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 10 Juin 2020

Date d'affichage 10 Juin 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 29

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200617-DEL\_20\_17\_06\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2020

Affichage : 23/06/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le DIX SEPT JUIN à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Thierry BODIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** : /

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Delphine LETESSIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Présidé par le Maire, le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est "le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes".

Il a également comme rôle de mettre en œuvre des actions visant à prévenir et à lutter contre la délinquance.

Ce Comité se compose de représentants :

- Conseil Municipal,
- Des services de l'Etat (Préfet, Procureur de la République,...),
- De la Gendarmerie Nationale,
- Des Chefs d'Etablissements scolaires,
- De différentes associations (Accueil info drogue,...),
- De différents services municipaux (Police municipale, Espace Jeunesse, Service des Sports,...).

Le Conseil Municipal est représenté, au sein de ce Comité, par Monsieur le Maire et 6 membres.

Un appel à candidature a été lancé afin de désigner les 6 représentants du Conseil Municipal qui siègeront au Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Après avoir enregistré les candidatures de :

- Madame Sylvie SEQUEIRA,
- Monsieur PAPILLON,
- Madame Christiane VAN RYSSEL,
- Monsieur Gaëtan THOMAS,
- Madame Marie-Hélène TROUILLOT,
- Madame Marie DENONELLE.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (29 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

Désigne comme représentants du Conseil Municipal au Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- Monsieur Didier REVEAU,
- Madame Sylvie SEQUEIRA,
- Monsieur PAPILLON,
- Madame Christiane VAN RYSSEL,
- Monsieur Gaëtan THOMAS,
- Madame Marie-Hélène TROUILLOT,
- Madame Marie DENONELLE.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**